

## PERSONNEL ADMINISTRATIF

CATEGORIE ET EMPLOIS	DEFINITION
<i>Catégorie I</i> Coursier .....	Agent possédant un minimum de connaissance lui permettant d'assurer la responsabilité des documents qui lui sont confiés pour les remettre en très bon état à leur destinataire, correct et de bonne conduite.
<i>Catégorie II</i> Dactylo Téléphoniste ..... Standardiste .....	Agent capable d'effectuer des travaux de frappe de tout genre, est chargé des communications téléphoniques internes et externes ayant un caractère discontinu. Opérateur occupé exclusivement à passer les communications téléphoniques.
<i>Catégorie III</i> Gardien ..... Commis aux écritures .....	Responsable de la surveillance de l'entreprise, effectue des rondes de jour ou de nuit, prend des initiatives en matière de sécurité, surveille les entrées et les sorties. Ayant des connaissances approfondies dans les langues (Arabe et Français) avec des notions de comptabilité. Exécute les divers travaux de bureau.
Magasinier .....	Employé chargé de la tenue d'un magasin, assure le classement et la distribution des matières premières, pièces de rechange et tout matériel qui lui sont confiés. Doit pouvoir tenir des fiches d'entrée et de sortie.
<i>Catégorie IV</i> Comptable .....	Technicien pouvant traduire en comptabilité les opérations commerciales, industrielles ou financières, les composer et les assembler pour que l'on puisse tirer les prix de revient, balance, bilan, statistique provision de trésorerie etc... et capable de justifier en permanence les soldes des comptes dont il a la charge, dresse les bilans et les balances. Est responsable de toute la bonne marche de la comptabilité de l'entreprise. Il est placé sous les ordres directs du chef de l'entreprise, ou, de son représentant.
<i>Catégorie V</i> Chef de service .....	Placé sous les ordres du chef de l'entreprise, ou de son représentant, il dirige les affaires journalières dépendant d'un service, et a sous sa responsabilité et ses ordres une équipe d'employés.
<i>Catégorie VI</i> Directeur .....	Agent possédant un haut niveau de formation générale et technique et une grande expérience et des connaissances approfondies dans plusieurs domaines d'activités des boissons gazeuses, ayant un sens aigu des responsabilités et de grandes qualités humaines, doué de capacité, d'analyse et de synthèse, susceptible de diriger un ou plusieurs secteurs fondamentaux ou d'avoir des responsabilités d'études et de conseils engageant l'avenir de l'entreprise concernée.